

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE  
Monsieur Fr. TIMMERMANS  
A.A.T.L. – Direction de l’Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf : 04/pfd/490304  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2373 /s.546  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Clovis, 75-79.  
Réaménagement du sas d’entrée de la crèche située au rez-de-chaussée de l’immeuble.  
Demande de permis d’urbanisme – Avis de la CRMS.  
*(Dossier traité par Mme B. Annegarn.)*

En réponse à votre demande du 12 novembre 2013, sous référence, réceptionnée le 13 novembre 2013, votre demande a été portée à l’ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande concerne un immeuble de bureaux qui se situe dans la zone de protection de la gare de Saint-Josse-ten-Noode. Elle vise le réaménagement du sas d’entrée de la crèche située au rez-de-chaussée. Les travaux prévoient notamment l’installation de portes coulissantes automatiques et l’élargissement du passage afin de faciliter l’accès aux lieux.

A l’examen du projet, il apparaît que les interventions projetées n’auraient pas d’impact sur l’édifice classé. S’il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l’avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l’autorité délivrant le permis d’urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l’expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l’Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;  
- Commission de concertation (par mail).